

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

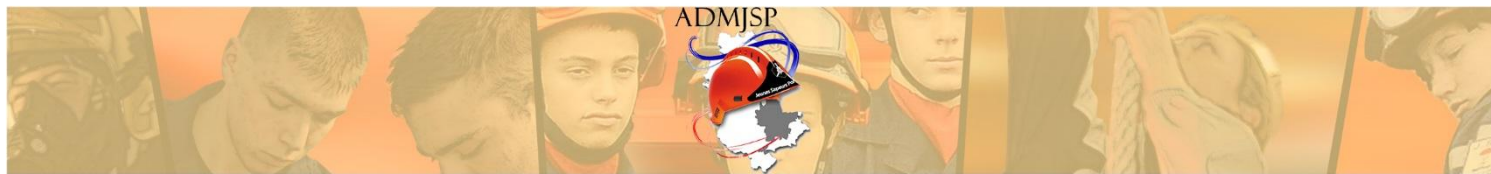
UV J.S.P. 4

Module : PPBE

A collage of firefighters in blue uniforms performing various tasks. On the left, a firefighter in full gear, including a helmet and a respirator, is shown. In the center, a firefighter is providing medical aid to a person lying on a stretcher. To the right, a firefighter is climbing a rope, and another is operating a fire hose. The background is a warm, orange-red gradient. The text 'Risques animaliers' is overlaid in a large, bold, black serif font.

Risques animaliers

Version 2



I. MISSIONS DES VÉTÉRINAIRES S.P. :

Le vétérinaire sapeur-pompier est membre de la SDS.

La directive opérationnelle 2006-27 décline les missions de nos vétérinaires. Les vétérinaires sapeurs-pompiers sont les conseillers techniques du **directeur départemental – métropolitain**. Dans ce cadre ils assurent plusieurs fonctions :



A. CONSEILLERS TECHNIQUES :

- ↪ Du COS,
- ↪ De la chaîne de commandement,
- ↪ De la médecin-chef.

B. FORMATEURS :

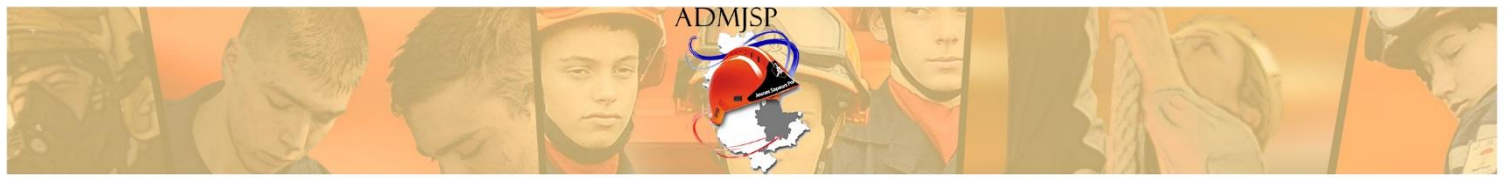
On retrouve le vétérinaire dans plusieurs contextes formatifs pour les sapeurs-pompiers :

- ↪ FI SPP,
- ↪ FAE de chef d'équipe et chef d'agrès,
- ↪ Equipes animalières spécialisées,
- ↪ Cynotechnie.

C. INTERVENTIONS ANIMALIÈRES :

Les sapeurs-pompiers sont régulièrement sollicités pour des interventions animalières. Les vétérinaires sont les assistants du COS, sur le terrain dès lors que les secours sont confrontés à une intervention impliquant :

- ↪ Une sédation, la neutralisation ou la capture d'animaux (domestiques ou non) dès lors qu'ils sont une menace pour des personnes ou des biens ou encore qu'ils gênent, voire compromettent l'intervention des sapeurs-pompiers sur les lieux ;
- ↪ Des soins d'urgence aux animaux blessés ou impliqués dans un sinistre ;
- ↪ L'environnement (gestion et suivi des sols, fourrages, fleuves, rivières, points d'eau ou de captage susceptible d'être touchés par une pollution de quelque nature que ce soit) ;
- ↪ Un accident de bestiaux vivants ou de denrées alimentaires ;
- ↪ L'existence d'épizooties (ex : fièvre aphteuse, grippe aviaire).



D. AUTRES MISSIONS :

1. Référents du SDMIS en matière alimentaire :

- ↗ Suivi et contrôle des denrées alimentaires à la disposition du personnel, etc.
- ↗ Prévention des Toxi Infections Alimentaires Collectives (TIAC) pouvant éventuellement affecter les sapeurs-pompiers (ex : salmonelloses, listérioses,).

2. Interlocuteurs privilégiés en inter-sevice pour le SDMIS avec :

- ↗ Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV)
- ↗ Office National Central de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCCF),
- ↗ Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF),
- ↗ Autres partenaires publics ou privés : police, gendarmerie, DDASS, vétérinaires libéraux, etc.).

3. Experts :

En matière de mesures préventives et/ou conservatoires et de conduite à tenir lors d'épisodes aigus tels que :

- ↗ Des intervention animalières
- ↗ Des risques bio tels que les : zoonoses (rager grippe aviaire, etc.), épizootie (fièvre aphteuse, peste porcine, etc.).

4. Docteur :

Docteurs assurant le suivi sanitaire des chiens CYN du SDMIS.



II. MISSIONS DES SP :

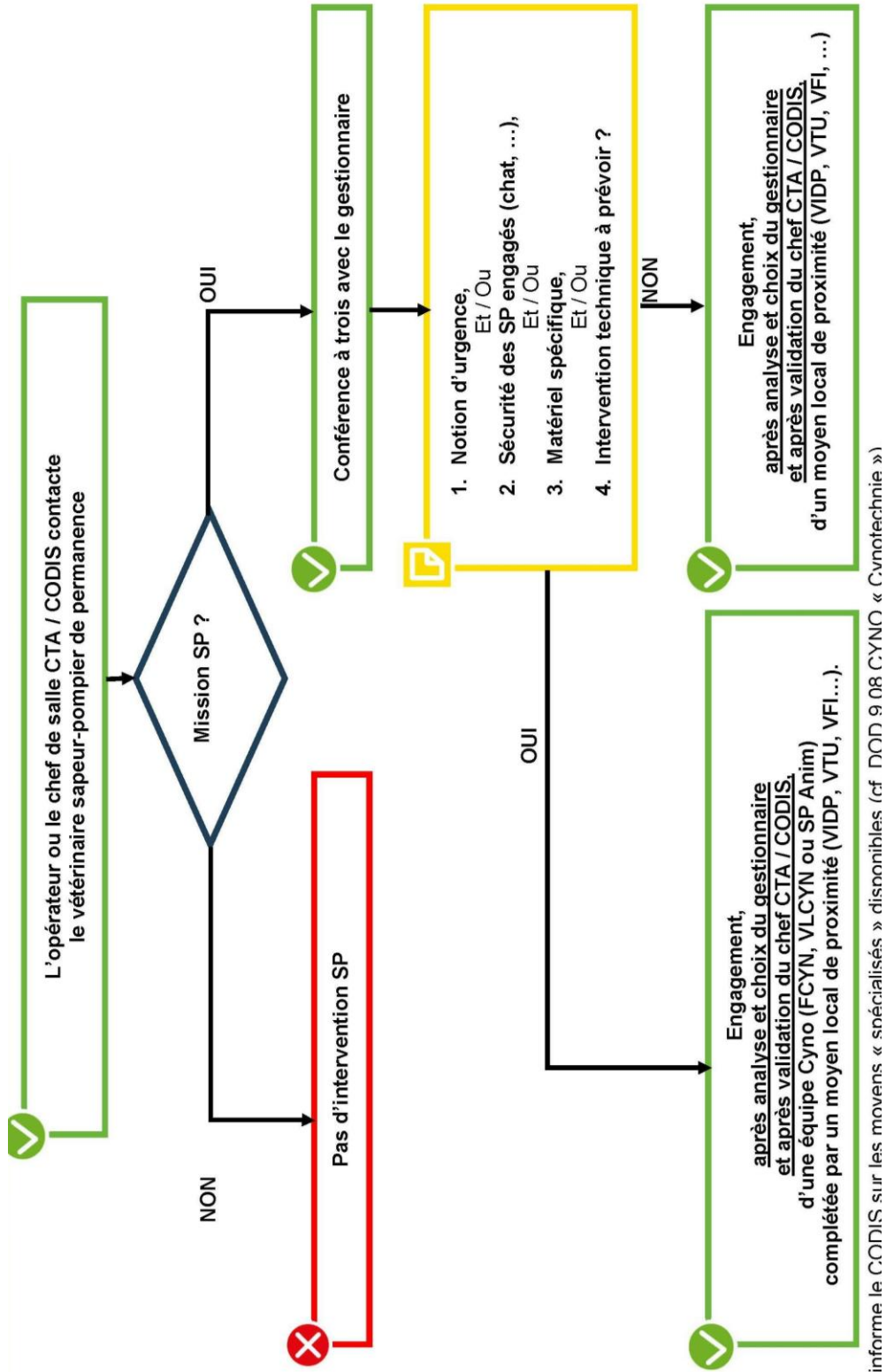
Dans le cadre de leurs missions partagées, le SDMIS est chargé de la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement (CGCT : code général des collectivités territoriales) à ce titre le SDMIS peut intervenir avec les autres services concernés notamment pour :

- ✓ Animaux blessés,
- ✓ Assistance à animal,
- ✓ Animal menaçant,
- ✓ Accident avec transport d'animal,
- ✓ Etc.

Les conducteurs de chiens sont les intervenants spécialisés du SDMIS pour les interventions animalières appelés couramment "animaliers".



Procédures d'engagement des vétérinaires et/ou équipes animalières :





Les différents niveaux d'intervenants :

Si le vétérinaire de permanence confirme que la mission demandée relève des missions SDMIS, le gestionnaire de l'alerte "cyno" définit et dimensionne l'engagement des moyens suivants 3 niveaux :

Niveau 1 : Interventions ne nécessitant ni formation, ni équipements particuliers et pouvant être assurées par des SP de proximités.

Le moyen de proximité non spécialisé engagé est soit un :



Niveau 2 : Interventions nécessitant l'engagement des cynotechnicien / animaliers.

Niveau 3 : Interventions renforcées avec l'engagement d'un vétérinaire, d'un expert et / ou d'équipes animalières supplémentaires.



III. ETHOLOGIE :

L'éthologie, au sens littéral du terme, est l'étude du comportement animal dans son milieu naturel. Par extension, c'est l'étude du comportement animal.

A. DÉFINITIONS :

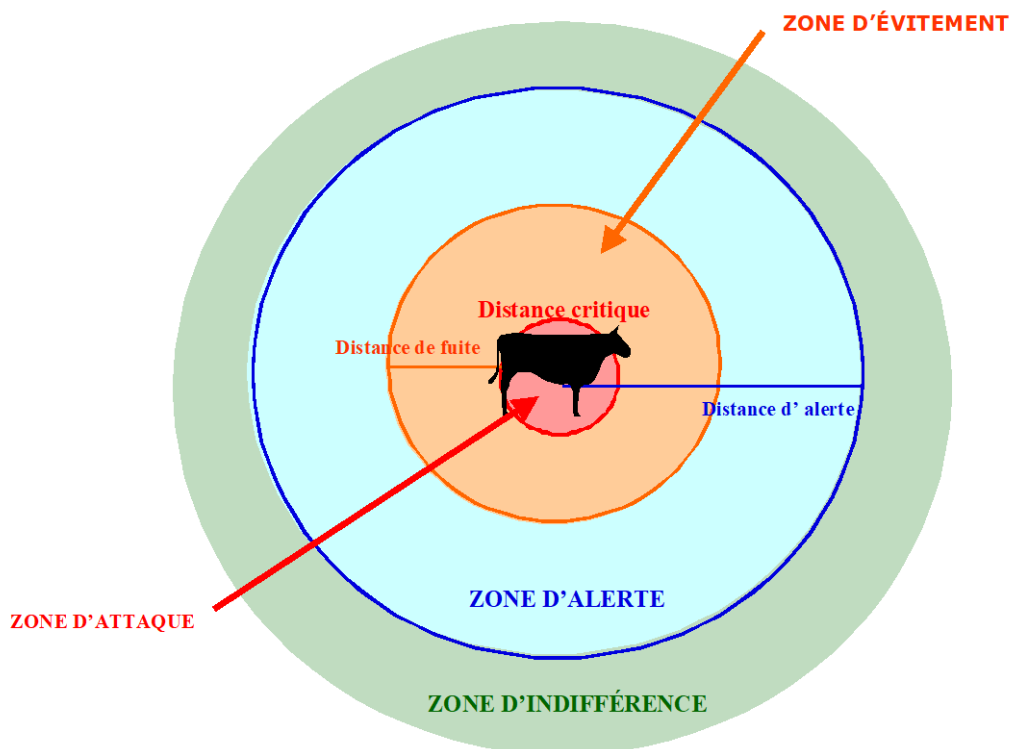
1. La menace :

Cette notion est fondamentale, et il faut retenir que dans le contexte opérationnel SP, chaque fois qu'on demande de capturer un animal, celui-ci, agressé, va toujours menacer. Il convient donc d'apprécier les signes que l'animal envoie pour menacer, en retenant que presque toujours, l'animal envoie en même temps des signaux de menaces et des signaux qui ont une autre signification (par exemple l'hésitation ou la peur).

D'une manière très générale, pour menacer son adversaire potentiel, les animaux vont chercher à impressionner celui-ci (en faisant du « volume ») et vont « montrer leurs armes ».

2. Notion de distance de fuite :

Cette notion est également fondamentale. C'est la distance (malheureusement virtuelle et impossible à quantifier selon les espèces par exemple) qu'il ne faut pas transgresser trop rapidement sous peine de déclencher l'attaque de l'animal ou de le faire fuir. Dans les deux cas l'intervention est compromise voire franchement un échec...



3. Espèces sociales et non sociales :

Une espèce sociale (ou grégaire) est une espèce qui vit naturellement en groupe, et qui donc définit au sein du groupe une hiérarchie. Pour ces espèces, les notions de « dominant » et « dominé » existent, ce qui n'est évidemment pas le cas des espèces non-sociales.

4. Animaux socialisés ou non :

Un animal socialisé est (c'est sans doute un abus de langage...) un animal qui a été habitué au contact de l'homme.

On distingue donc des espèces sociales socialisées, des espèces sociales pas socialisées, des espèces pas sociales mais socialisées et des espèces pas sociales et pas socialisées. Ces notions ont parfois une grande importance sur le plan opérationnel (exemple des bovins ou des fauves « évadés » de parcs zoologiques).



B. COMPORTEMENTS ET DANGERS :

1. Le chien :

Le chien est un mammifère domestique regroupant plusieurs races, de l'ordre des carnassiers et de la famille des canidés.

C'est un animal social, qui a l'habitude de vivre en groupe (comme les loups) et qui possède un sens de la hiérarchie. Malgré le fait que celui-ci soit un animal social, le chien peut se révéler dangereux, soit à cause de ses origines, soit à cause de son éducation ou d'une blessure.

Le chien se révèle être un animal intelligent pour lequel il faut être attentif à son comportement.

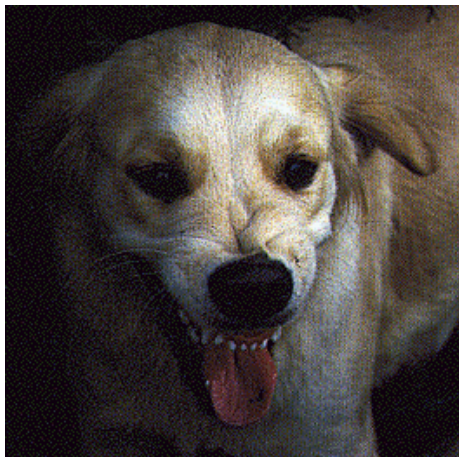
Le langage corporel est une forme d'expression révélatrice sur l'attitude et les intentions de l'animal. De plus, mis à part les regards, les postures adoptées par le chien sont très significatives de son comportement.

Le chien qui menace :

- ↪ Montre ses dents (arme),
- ↪ Hérissé son poil, redresse son fouet (la queue) et ses oreilles (pour impressionner son adversaire).



ON NE S'APPROCHE PAS D'UN ANIMAL QUI MENACE (rester dans la zone de sécurité).



Il peut s'exprimer de trois façons :

- ↪ L'alerte, l'intimidation (grognements),
- ↪ L'attaque (mise en gueule),
- ↪ L'apaisement (léchage et pose d'une patte).

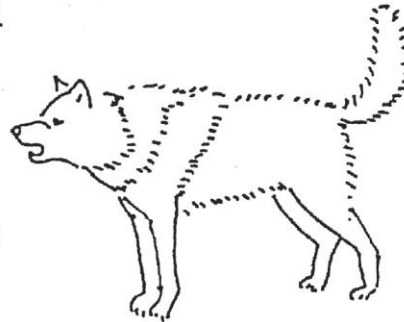
POSTURES CORPORELLES

En résumé, le chien réagit :

- ↗ Par codes ;
- ↗ Par réflexes conditionnés ;
- ↗ Par instinct.

Le corps:

Dominant

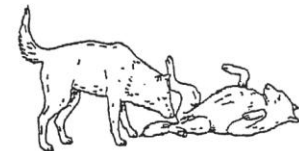
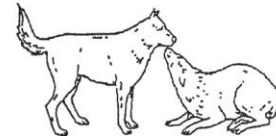
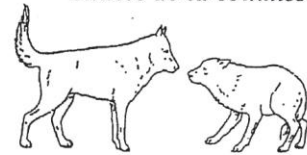


Soumission active



Soumission passive

Phases de la soumission



2. Le chat :

Le chat est à la base un animal non social, un mammifère de l'ordre des carnassiers et de la famille des félidés.

Nous pouvons observer 3 classes :

- ↗ Les chats domestiques (habitués à l'homme),
- ↗ Les chats sauvages (non habitués à l'homme),
- ↗ Les chats domestiques devenus sauvages.

Le chat qui menace :

- ↗ Montre ses dents et sort ses griffes (armes),



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

- ↪ Hérisse son poil, redresse sa queue, feule (pffff) et met ses oreilles à l'horizontale (pour impressionner son adversaire).



Rupture : posture caractéristique défensive du chat qui se résout au conflit armé.

Le chat, sifflant et en crachant les poils hérissés, se couche complètement sur le côté, ce qui lui permet d'extérioriser toutes ses armes :

- ↪ Les crocs,
- ↪ Les griffes des quatre pattes pour les planter dans l'adversaire.



Devant ces différents signes, nous devons adopter un comportement permettant la protection de nous-même et de l'environnement. En effet, le chat peut être dangereux et réagir de façon violente en griffant et mordant.

Les griffures et les morsures de chat sont toujours très graves.

Conduite à tenir :

- ↪ Assurer sa propre sécurité (tenue de protection adaptée) et celle des autres (périmètre de sécurité) ;
- ↪ Protéger l'animal en maintenant un périmètre de sécurité de façon à éviter le sur accident ;
- ↪ Adopter une attitude calme et déterminée ;
- ↪ Ne pas se précipiter, s'approcher doucement et progressivement ;
- ↪ Ne pas soutenir le regard de l'animal ;
- ↪ Éviter les mouvements brusques ;
- ↪ Adapter son comportement et son équipement en fonction de l'attitude de l'animal.



ON TRAVAILLE TOUJOURS EN BINÔME.

3. Les bovins :

Une vache qui menace :

- ↪ Baisse la tête pour montrer ses cornes (armes),
- ↪ Gratte le sol, souffle et fait claquer sa queue (pour impressionner son adversaire).



Posture neutre



Posture d'approche



Posture de soumission



Posture d'alerte



Posture de fuite



Posture d'attaque
(menace)

4. Les chevaux :

Un cheval qui menace montre ses dents et piaffe (armes).

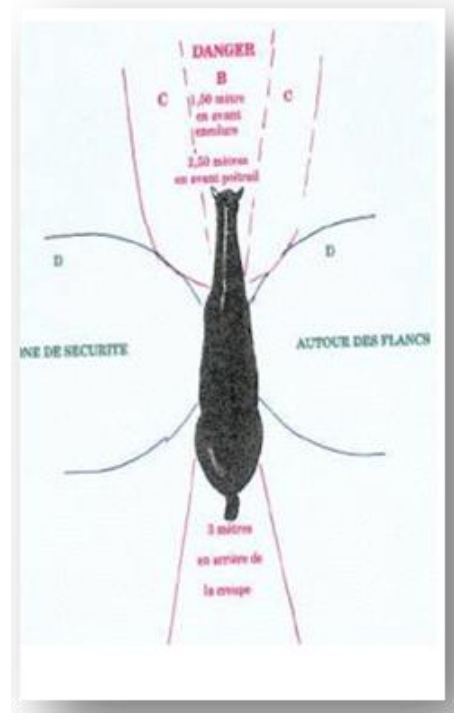
Pour les intervenants :

- ↪ Prévenir le cheval de tout déplacement,
- ↪ Se mettre hors de portée.

Rester dans la zone de sécurité s'il menace.

ON ABORDE TOUJOURS UN CHEVAL PAR SA GAUCHE.

- ↪ Toujours rechercher le propriétaire ;
- ↪ Parler doucement, avec patience ;
- ↪ Ne pas faire de mouvements brusques car le cheval est très peureux ;



Ne pas passer derrière ;

Si usage de longe, **NE JAMAIS PASSER LA MAIN DANS LA CORDE.**



5. Animaux sauvages :

Cela peut aller du renard, aux animaux de cirque en passant par les NAC (nouveaux animaux de compagnie).

Tout animal sauvage représente toujours un danger auquel le sapeur-pompier ne doit pas s'exposer et ne doit en aucun cas le manipuler à mains nues.

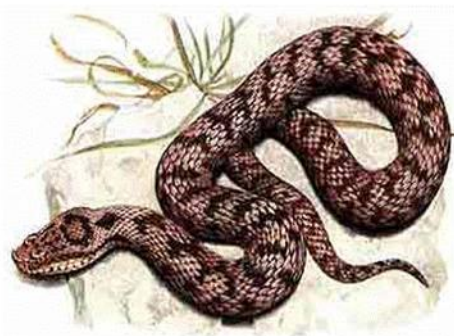
↳ Etablir un périmètre de sécurité,

Les hyménoptères sont traités dans un cours particulier.

6. Serpents :

a. Couleuvres et vipères :

Ce sont les seuls serpents « français ». Ils sont très différents « physiquement », mais lors d'une intervention les intervenants peu exercés n'ont souvent pas le loisir de s'assurer de « l'identité » du serpent.





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

En général, le corps de la vipère est trapu, contrairement à celui de la couleuvre, plus effilé et plus mince. De plus les vipères sont petites, inférieures à 80 cm, tandis que certaines couleuvres peuvent atteindre, dans des cas records, 200 centimètres !

	Couleuvre	Vipère
Forme de la tête	Ovale	Triangulaire
Forme de la pupille	Ronde	Verticale
Forme générale du corps	Très fin et queue longue et effilée	Massif, queue courte



Couleuvre à gauche, vipère à droite

Souvent les personnes ne pourront décrire que le corps ou la queue du serpent



Couleuvre



Vipère

b. Serpents exotiques :

La détention de serpents venimeux est interdite en France, mais dans la réalité on peut y être confronté, par exemple lors d'une intervention sur un feu d'appartement et indépendamment de toute intervention animalière.



7. Arachnides et scorpions :

a. Araignées :

Sont évoquées ici seulement les mygales (ou tarentules).

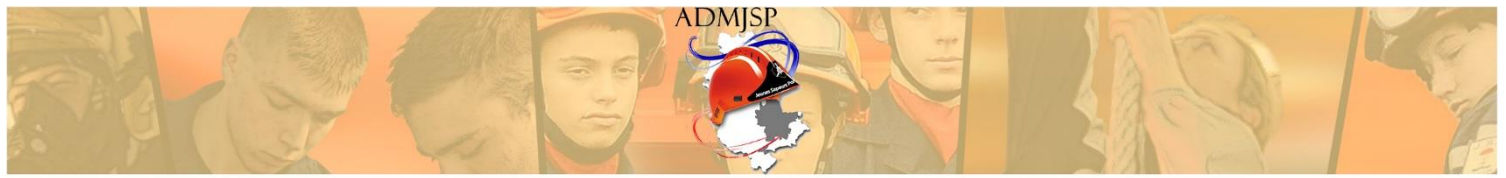
De deux types, arboricoles ou terrestres, elles sont toujours impressionnantes de par leur taille mais très



variablement dangereuses.



Dans tous les cas, ces animaux, menacés par votre présence, vont se mettre en position d'attente, les deux premières pattes relevées pour dégager les crochets à venin. Elles peuvent rester très longtemps dans cette position d'attente.



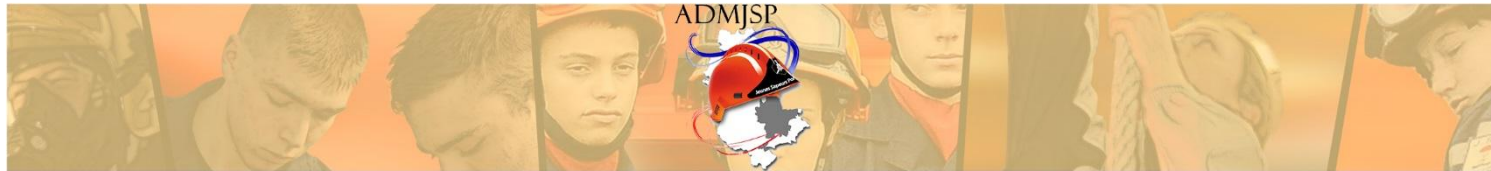
b. Scorpions :

De très nombreux types et là aussi de dangerosité variable.



V. TECHNIQUES D'APPROCHE / GRANDES REGLES :

- ↪ **Ne jamais fixer un animal dans les yeux** : cela serait interprété par l'animal comme un défi au risque donc de déclencher l'attaque.
- ↪ **Eviter l'approche par derrière** : l'animal risque d'être surpris et de déclencher instinctivement son attaque sans avoir eu la possibilité matérielle de menacer. Par ailleurs s'il vous voit arriver par derrière, il peut prendre un ascendant sur vous (surtout espèces sociales).
- ↪ **Ne pas avancer en droite ligne vers l'animal** : là encore, cette démarche peut être interprétée par l'animal comme un défi.
- ↪ **Avancer donc de ¾ face** : éventuellement, pour les chiens en regardant leur crête dorsale ou entre leurs épaules (le regard, de haut en bas, vous désigne comme un individu dominant, sans que pour autant vous ne défiez l'animal).
- ↪ **Nombre d'intervenants** : au minimum 2, parfois 3 mais pas plus. Un trop grand nombre d'intervenants risque d'affoler l'animal et de provoquer sa fuite ou des réactions de panique. En revanche, intervenir seul sort de toutes les consignes de prudence élémentaire. Par ailleurs, l'animal ne peut pas focaliser son attention sur plusieurs individus en même temps.
- ↪ **Doit-on parler quand on veut approcher un animal ?** Certains préfèrent se taire, mais si vous préférez parler, faites le de manière douce, continue, pour apaiser l'animal. Il est exclu de donner des ordres à un animal qui ne vous connaît pas (risque de déclenchement de l'attaque !) ou de parler fort, a fortiori de pousser des cris (panique et raccourcissement de la distance de fuite).



VI. MATÉRIELS UTILISÉS PAR LES ÉQUIPES ANIMALIÈRES (pour info) :

Les animaliers disposent de matériels pour assurer leurs missions :



Matériels de capture et manipulation de serpents



Sarbacane



Filets



Épuisettes



Lassos



Projecteur hypodermique



VIII. RISQUES LIES AUX INTERVENTIONS ANIMALIERES :

A. RISQUES PHYSIQUES :

- ↖ Morsures, piqûres, griffures,
- ↖ Plaies,
- ↖ Traumatismes.

Toute plaie occasionnée par un animal est très septique.

B. RISQUES SANITAIRES :

1. Zoonoses :

Sont les maladies animales transmissibles à l'homme (et réciproquement), on distingue les zoonoses majeures et les zoonoses mineures.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Exemple : **la rage** : c'est une encéphalite virale, transmissible par tous les animaux à sang chaud, toujours mortelle sans soins. Il n'y a pas de transmission inter humaine.

Attention : penser à cette affection chaque fois que vous verrez un animal sauvage (notamment renard) présentant un comportement « désinhibé ».

2. Maladies vectorielles :

Concernent la transmission de la maladie par un animal porteur de l'agent pathogène ou lui-même malade (paludisme et moustique, maladie de Lyme et tiques, etc.).

Les allergies (anaphylaxie) peuvent trouver leur origine dans une réaction aux hyménoptères, poils d'animaux, etc.

3. Envenimations :

Sont de morsures de serpents ou d'arachnides, piqûres d'insectes, poils urticants, etc.

4. Epizooties :

Sont des épidémies qui ne touchent que les animaux.

Le risque sanitaire principal est de transporter l'agent infectieux lors des interventions. Une épizootie peut être une zoonose.

